

## **Assemblée du 13 décembre 2016**

A 20h00, aula de l'école

---

**Président** : M. Nicolas Lovy, vice-président des assemblées communales

**Secrétaire** : Mme Claudine Seuret, e.r. secrétaire communale

**Scrutateurs** : Pascal Beuret et Francis Rossé

Nicolas Lovy ouvre l'Assemblée à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes ainsi que Thierry Bédard du Quotidien Jurassien.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2016**

Le Président précise que le procès-verbal était à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal pour consultation.

Aucune question, ni remarque n'étant parvenues au Conseil communal, le Président déclare le procès-verbal accepté.

### **2. Budgets de l'exercice 2017**

**a) Fixer la quotité d'impôt et les divers taxes communales**

**b) Discuter et voter les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie**

M. Jean-Baptiste Beuret rapporte pour l'entrée en matière des deux points et le caissier communal Jean-Claude Jolidon pour l'examen de détail.

Globalement, l'exercice 2017 peut être abordé avec un optimisme mesuré. Il se présente avec :

Un excédent de charges de Fr. 149'220.--.

Un investissement nets de Fr. 558'000.--.

La quotité reste inchangée à 1,65

Les taxes qui changent sont sur l'épuration des eaux qui passe de Fr. 1,35 à Fr. 1,80 ainsi que pour le columbarium qui passe de Fr. 450.-- à Fr. 550.--.

Les principales variations sont passées en revues ainsi que les services communaux et le budget d'investissement. La marge d'autofinancement a des perspectives de bouclage très favorable pour 2016. En ce qui concerne le budget de la bourgeoisie nous constatons une baisse régulière due au produit des ventes de bois.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est donc acceptée.

Les rapporteurs : Jacqueline Rossé et Jean-Claude Jolidon

Jacqueline Rossé nous passe en revues les modifications des taxes des commerces qui ont été calquées sur les communes de Courrendlin et Delémont. Une nouvelle catégorie A est ajoutée par rapport à la quantité de volume émise. Y figureront les tapissiers-parqueteurs-décorateur. Le reste des tarifs est inchangé. Toutefois, il est précisé que le Conseil communal a compétence de changement selon l'évolution des commerces

Nicolas Lovy demande s'il y a des questions.

A la question de M. A. F., Jacqueline Rossé lui répond que son entreprise passera maintenant dans la catégorie B1, autrement dit, la taxe passera de Fr. 300.-- à Fr. 200.--.

N'ayant plus de question, le Président passe la parole au caissier.

Jean-Claude Jolidon passe à l'examen de détail, les participants à l'assemblée étant en possession d'un fascicule. Il donne les explications nécessaires pour les différentes rubriques.

Il n'y a plus de question et l'assemblée accepte sans opposition au vote à main levée la quotité d'impôt et les taxes ainsi que le budget 2017, il en va de même pour le budget de la Bourgeoisie.

### **3. Discuter et voter un crédit de Fr. 245'000.-- TTC pour la porte d'entrée Courtételle-Châtillon. Financement par emprunt bancaire et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit.**

Rapporteur : Marc Hänni

Au vu de la réalisation de l'itinéraire cyclable Courtételle-Châtillon, du chantier du Centre sportif et de la démolition du stand de tir, un projet de porte d'entrée est nécessaire afin de satisfaire les normes de sécurité.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le bureau Rolf Eschmann – Jobin et le SIN ont travaillé sur le projet. Par baemer, nous constatons que l'accès au parking du centre sportif a été modifié ainsi que l'ajout d'un ralentisseur avec un élargissement de la chaussée. Cet élargissement est pris sur des parcelles propriétés de la Commune par le remaniement parcellaire RDC. Un aménagement d'espace sur la route y figure pour l'attente des véhicules ainsi que deux places handicapées au parking du Centre sportif.

M. J.-M. B. demande si une place d'urgence sera aménagée puisque lors de manifestations, l'accès aux secours est parfois encombré. Marc Hänni mentionne que rien n'est prévu mais qu'il serait intéressant de le proposer dans le projet.

M. S. J. demande des explications sur le choix des emplacements des passages piétons. M. Hänni remarque que ceux-ci ont été proposés ainsi et

que, même en les déplaçant cela n'évitera pas que les gens traversent en dehors des passages.

M. Y. G. énonce que selon via Secura les camions ne devraient pas faire marche arrière. M. Hänni répond que cela n'entrave pas la sécurité et qu'il est rare d'avoir d'aussi gros camions.

M. J.-L. S. demande si la pente douce entre la Salle de spectacles et le Centre sportif restera en pavé. On lui confirme que oui.

M. R. C. précise que les remarques émises lors de la lecture du projet en commission d'urbanisme n'ont pas été retenues. Selon la commission, il s'est vu inutile d'aménager un chemin d'accès entre la Salle de spectacles et le Centre sportif en sachant que d'ici 2 ans celui-ci pourrait être supprimé. M. Hänni rétorque qu'il est important d'avoir un accès depuis le côté Sud afin de pouvoir accéder pour les livraisons (débit, cave, cuisine, scène)

N'ayant plus de question, le Président demande à l'assemblée de se prononcer. On vote à main levée, l'Assemblée accepte le crédit de Fr. 245'000.--TTC avec 2 non.

**4. Discuter et voter un crédit de Fr. 313'000.--TTC pour l'assainissement de l'installation de ventilation et du chauffage de la salle de spectacles de Courtételle. Financement par emprunt bancaire et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit.**

Rapporteur : Marc Hänni

L'installation actuelle est vétuste et non conforme.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Elle mérite donc d'être assainie.

Une étude comparative d'ingénierie été faite en ce qui concerne le gaz, la sonde géothermique, les pellets (le thermo réseau). Il est ressorti qu'une pompe à chaleur RO + une chaudière à mazout comme appoint serait l'idéal techniquement et financièrement.

Le Président donne la parole pour les questions.

M. J.-P. S. demande pourquoi le gaz n'est pas amené jusque-là. Marc Hänni remarque que cela n'est pas avantageux s'il faut l'apporter juste pour une installation.

M. A. F. demande pourquoi les panneaux solaires du centre sportif ne pourraient pas déjà produire l'eau chaude. M. Hänni fait la remarque que c'est la Salle de spectacles qui chauffe le centre sportif.

N'ayant plus de question, le Président demande à l'assemblée de se prononcer. On vote à main levée, l'assemblée accepte largement le crédit de Fr. 313'000.--, on dénombre 3 abstentions.

**5. Discuter et voter un crédit de Fr. 33'000.-- TTC pour changer le palettiseur à la voirie communal. Financement par recettes courantes communales.**

Rapporteur : Marc Hänni

M. Hänni informe que le solivage du hangar de la voirie qui a été construit est efficace mais que le palettiseur n'est plus au norme de sécurité. Pour cette raison M. Hänni nous demande d'accepter l'entrée en matière et précise qu'il n'a rien d'autre à ajouter sur la forme.

Le Président cède la parole à l'assemblée qui n'émet aucune question.

On vote à main levée et l'assemblée accepte unanimement ce crédit de Fr. 33'000.--.

**6. Présentation et discussion du projet de déchetterie régionale du SEOD à Courtételle.**

**a. Information sur la demande de crédit de Fr. 4'000'000.--.**

**b. Statuer sur une éventuelle adhésion de la Commune de Courtételle**

Nous accueillons une délégation du SEOD comprenant Mme Collarin, Présidente, M. Gorrara, M. Zanno et qui parlerons du projet de la déchetterie.

Rapporteur : Jacqueline Rossé

C'est en 2010, à la demande du gouvernement, qu'un groupe de travail s'est constitué pour étudier la faisabilité de déchetteries régionales dans chacun des districts.

Ce groupe était composé de représentants des 3 régions et présidé par le chef de l'office de l'environnement du canton. Ce groupe a été conseillé pour l'étude par Vadec et le bureau d'ingénieur CSC Déchets SA. Suite à cette étude, les Franches-Montagnes ne sont pas entrés en matière, tandis que l'Ajoie a abandonné le projet suite à une consultation de toutes leurs communes. Pour la vallée de Delémont c'est le syndicat des communes région Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets (SEOD) qui a repris le dossier et qui est, aujourd'hui, en mesure de nous proposer le projet de déchetterie régionale pour la vallée de Delémont et le haut plateau.

L'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Un crédit de Fr. 4'000'000.-- sera à la charge du SEOD. Un exposé par baemer nous est présenté par M. Philippe Zanno avec les tous les points positifs mis en avant comme l'économie de CO<sup>2</sup>. Il y aura aussi la mise en place d'un service mobile qui serait a financer par la Commune. Le prix de la taxe s'élèverait à Fr. 27.--/habitants (sans l'écomobile). Ce montant est calculé si 62% de la population adhèrent et que 12 communes sur 22 acceptent le crédit.

Pour ce projet de déchetterie, il y a 2 décisions qui sont à prendre. La première, l'adhésion et ensuite, l'acceptation du crédit par votation populaire.

La discussion est suivie par une présentation du Maire qui explique une autre façon d'organiser une déchetterie régionale. A savoir, garder les Eco-points, mettre ceux-ci en réseaux, les reliant à une antenne et c'est cette antenne qui a connaissance de tous les volumes qui négocie et commercialise ces différents déchets. En précisant que pour la localité de Courtételle, il n'y a que le bois qui n'est pas pris dans notre écopoint ainsi que les déchets spéciaux qui sont pris par K et S Entsorgung à Delémont.

Le Président ouvre la discussion.

M. R. C. pense que c'est un projet très attractif comme celui d'Yverdon mais que l'emplacement peut poser problème sans infrastructure nouvelle pour la circulation et les voies d'accès.

Mme M. G. demande des précisions en ce qui concerne les emplacements des Moloks. Jacqueline Rossé répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

M. L. J. demande des explications sur le choix de l'emplacement de la future déchetterie. Mme Collarin explique qu'il y a eu plusieurs critères dont ils ont dû prendre en considération. Tels que, éviter de traverser les localités ou celui de franchir les passages à niveaux.

Mme D. E. stipule que même si les citoyens de Courtételle ne désirent pas l'implantation de cette déchetterie, elle nous sera apparemment imposée.

M. Y. G. relève que l'emplacement de la déchetterie d'Yverdon est en zone industrielle, donc bien en dehors de l'habitat.

Le Président met un terme au débat et demande un vote à main levée. Il y a que 5 voix pour. Le projet est donc refusé à une très large majorité.

## **7. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Luljana Cattin.**

Rapporteur : Le Maire, Jean-Louis Chételat

Madame Luljana Cattin a déposé le 6 janvier 2016, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 7 septembre 2016, elle est auditionnée par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de Mme Cattin. L'entrée en matière n'est pas combattue

Au nom du Conseil communal, le Maire vous propose d'accepter la demande de Mme Luljana Cattin, de lui octroyer le droit de cité communal et de fixer

l'émolument à Fr. 100.--. On vote à main levée et l'assemblée lui octroie unanimement le droit de cité communal ainsi que l'émolument fixé à Fr. 100.--.

## **8. Divers et informations.**

*Agglomération 3<sup>ème</sup> génération*

*Ecole : Le projet de la halle de gymnastique+ salle de classes*

*Remaniement parcellaire*

*Centre sportif*

Inauguration le 10 juin 2017.

*Tennis*

Les travaux d'assainissement ont débutés

*PAL*

Procédure suspendue en attente de l'arrêt du Tribunal Fédéral – PAL Develier

*Employés communaux*

Suite à sa maladie, le secrétaire communal Gérald Haegeli ne reprendra pas ses fonctions à l'administration.

Nomination d'une nouvelle apprentie pour août 2017, Virigine Stänz de Delémont. Elle finit actuellement sa 3<sup>ème</sup> année à l'école de culture générale.

Au niveau du Conseil communal nous avons le départ de Catherine Gyseler ainsi que de Jacqueline Rossé. Elles seront remplacées respectivement par Hervé Cattin et Hervé Catellani.

L'assemblée est levée à 22h45

79 ayants droit étaient présents.

**Au nom du Conseil communal**

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

e.r. C. Seuret